

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. le chanoine Gonthier, d'Annecy, membre effectif non résidant de l'Académie de Savoie, décédé le 13 janvier, au Cannet (Alpes-Maritimes). C'est une perte très sensible, non seulement pour le clergé du diocèse d'Annecy, mais pour les Etudes historiques savoisiennes dont il fut un des plus actifs et des plus intelligents promoteurs. Sa bienveillance à communiquer son riche trésor de notes égalait son inépuisable érudition sur l'histoire religieuse de la Savoie. Voici les titres de ses principaux travaux : *Le Château des Allinges* ; *La Mission de S. François de Sales en Chablais* ; *S. François de Sales, évêque* ; *Les Voirons* ; *Histoire de l'Instruction publique* ; *Les Evêques de Genève de 1378 à la Réforme*.

Lauréats de l'Institut. — L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné : 1^o à M. PÉROUSE, archiviste départemental de la Savoie, une mention honorable pour son étude si lumineuse sur *Les Communes et les Institutions de l'ancienne Savoie*. — 2^o à M. FRANÇAIS, d'Albertville, un prix de 500 francs pour son ouvrage : *La Morale vécue*. — 3^o à M. DE ROCHAS D'AIGLUN, un prix de 500 francs pour son grand ouvrage sur *Vauban*, dont nos lecteurs pourront se faire une idée en lisant l'étude précise et judicieuse que lui consacre M. le Baron du Bourget dans ce numéro même.

Histoire des Arts. — M. DE MANDACH — dont nous avons récemment signalé l'étude originale sur la *Cène* du peintre Godefroy, conservée au Musée de Chambéry (*Savoie Littér.*, 1912, p. 38) — a fait au X^e Congrès international d'histoire de l'Art, tenu à Rome en octobre 1912, une communication sur *L'élément italien dans la peinture Savoyarde du XV^e siècle*.

cle. Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner que cette indication sommaire empruntée à l'excellente *Revue de l'Art chrétien*.

A travers les Livres et les Revues. — Dans *l'Amitié de France* de juillet 1912, M. Edouard TERCINET trace un vivant portrait de M. Albert de Mun, professeur de catholicisme social, en rappelant les nombreuses réformes sociales dues à son intelligente initiative.

— M. DÉSORMAUX, le défenseur dévoué de nos patois, se fait l'érudit interprète des Ramoneurs, en nous donnant un lexique de leur argot (*Revue de Philologie française*, 2^e trim. 1912).

— M. l'abbé Théophile PARAVY a publié, dans le cours de l'année 1912, deux ouvrages : *A la suite de Jeanne d'Arc*, in-16 de 102 p., *Pour la Conquête*, in-16 de 280 p. (Paris, Téqui). Tous deux, d'une excellente tenue littéraire, sont inspirés par les sentiments les plus généreux de l'apostolat sacerdotal.

— M. Pierre ARMINJON fait insérer dans la *Revue politique et parlementaire*, 10 décembre 1912, une étude sur la *Vie politique en Egypte*.

— M. Gaston Bonnier a présenté à l'*Académie des Sciences* une note intéressante de notre compatriote, M. PERRIER DE LA BATHIE, sur les choux-palmistes de Madagascar.

— Signalons une publication éditée par les Savoyards algériens : *Statuts et Annales de la Société amicale : les Savoyards* (Bône, imprimerie Thomas). — Président : M. Cardot, receveur principal des Douanes.

— Dans la *Revue Savoisiennne*, 3^e trim. 1912, M. Charles MARTEAUX étudie les noms de lieux en ata, atum, atis.

— Sous le titre : *L'Année sanctifiée d'après l'introduction à la vie dévote de S. François de Sales* (144 p., Paris, Gabalda, — Annecy, Abry), M. le chanoine ALBERT publie un livre qui sera très utile aux âmes pieuses. Elles y trouveront pour chaque mois des lectures suggestives tirées du grand Docteur de la piété, ainsi que des notes intéressantes sur les fêtes liturgiques de l'année chrétienne.

VAUBAN

Sa famille et ses écrits, ses oisivetés et sa correspondance
ANALYSE ET EXTRAITS

PUBLIÉS PAR

le Lt-Colonel DE ROCHAS D'AIGLUN (1)

Compte Rendu par LE BARON DU BOURGET

Messieurs,

M. le Lieutenant-colonel de Rochas d'Aiglun a fait paraître en 1910 deux volumes, contenant soit l'analyse, soit des extraits des œuvres et de la correspondance de Vauban, dont il a bien voulu faire le gracieux envoi à l'Académie. L'intérêt qui s'attache à la haute personnalité du Maréchal et à ses écrits, ainsi que le travail de mise au point qu'a exigé cette publication en font un ouvrage d'une réelle valeur dont vous me permettrez de vous entretenir pendant quelques instants.

Sébastien Le Prestre de Vauban, « le plus honnête homme et le plus vertueux peut-être de son siècle (2) », naquit à Saint-Léger-de-Foucheret le 15 mai 1633 ; cette commune, qui a été autorisée par décret impérial en date du 7 décembre 1867 à prendre le nom de Saint-Léger-Vauban, fait aujourd'hui partie de l'arrondissement d'Avallon (Yonne).

(1) Dans sa séance du 7 décembre 1912, l'Académie des Sciences morales et politiques a décerné à cet ouvrage un des prix Audiffred de 500 francs.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, cités par le Lieutenant colonel de Rochas, ainsi que les autres passages tirés de Saint-Simon ou de Dangeau.

Issu d'une famille noble, mais pauvre (le fief de Vauban était alors sous séquestre), le jeune Vauban apprit à lire, à écrire, à compter et à mesurer grossièrement le terrain chez le curé de son village dont en échange il soignait le cheval, cultivait le jardin et surveillait plus ou moins la cuisine : à l'âge de 10 ans, il fut envoyé à l'excellent collège des Carmes de Semur et à 17 ans prenait le mousquet comme cadet dans le Régiment de Condé, alors rebelle à son roi ; il sortait du collège avec « une assez bonne teinture de mathématiques, de fortifications et surtout de dessin ». L'année suivante, en 1752, il passait dans la cavalerie ; fait prisonnier par un parti de troupes royales, il change de camp, se fait distinguer au siège de Sainte-Menehould par Mazarin qui lui donne quelque argent et le fait nommer lieutenant dans Bourgogne-Infanterie ; c'est le pied à l'étrier, et comme sa vocation d'ingénieur militaire se dessine de plus en plus, c'est vers elle qu'il va orienter définitivement sa carrière.

Les nombreuses places fortes qu'il eut à construire ou à réparer, ses 48 sièges et ses blessures lui valurent successivement le grade de brigadier d'infanterie en 1674, de maréchal de camp en 1676 et de lieutenant-général en 1688 (en citant une pièce de cette époque dans laquelle Vauban est qualifié de marquis, le Lieutenant-colonel de Rochas assure que d'après les usages du temps ce titre revenait de droit aux lieutenants-généraux). En 1713, Louis XIV l'élevait à la dignité de maréchal de France et en 1705 le nommait chevalier de ses ordres.

En 1660 Vauban avait épousé Jeanne d'Osnay, fille de Claude d'Osnay, baron d'Epiry ; il en eut un fils qui mourut en bas-âge et deux filles : l'une qui épousa en 1681 Jacques-Louis de Mesgrigny, baron d'Aunay, etc., d'où les Le Peletier d'Aunay et les Le Peletier de Rosambo — l'autre mariée en 1691 à l'âge de 12 ans à Louis Bernin de Valentinay d'Ussé, son fiancé depuis cinq ans, et morte sans postérité.

A la suite du siège de Maestricht, en 1673, le roi lui ayant fait don de 80.000 livres, Vauban acheta trois ans après le château de Bazoches, contigu à son petit fief.

Dans l'*Art des Constructions*, c'est certainement à Bazoches qu'il pensait en écrivant cette maxime : « Quiconque voudra faire bâtir doit premièrement se proposer de faire la cage pour l'oiseau ; c'est-à-dire de proportionner son bâtiment au revenu de sa terre, à sa condition, à ses besoins, et surtout aux moyens qu'il a d'en pouvoir sortir à son honneur. En user autrement, on tomberait dans l'excès ou la mesquinerie, l'un et l'autre desquels sont également méprisables et ridicules. »

C'est à Bazoches qu'il fit transporter les quatre pièces dont lui fit présent le Dauphin après la campagne de 1688.

Vauban, dit Saint-Simon, « était un homme de taille médiocre, assez trapu, qui avait fort l'air de guerre, mais en même temps un extérieur rustre et grossier, pour ne pas dire brutal et féroce. Il n'était rien moins : jamais homme ne fut plus doux, plus compatissant, plus obligeant, plus respectueux, sous mille politesses, et le plus avare ménager de la vie des hommes... Toujours très touché des misères du peuple, il ne fit point de voyage — et il traversait souvent le royaume dans tous les biais — qu'il ne prit partout des informations exactes... » sur toutes choses. Son activité intellectuelle s'intéressait à tout, liberté de conscience, égalité devant la loi, équitable répartition des impôts, réduction du service militaire, unité des poids et mesures, suppression des douanes intérieures, aménagement des canaux et rivières, expansion coloniale, etc.

Le résultat de ses observations forme un manuscrit en neuf parties et douze volumes auxquels il donne le joli nom d'« *Oisivetés* » et que le Lieutenant-colonel de Rochas a utilisés pour son tome I^{er} ; le manuscrit du *Mémoire sur les Places* est à la Section du Génie, la plupart des autres au château du Mesnil, chez le marquis de Rosambo, un de ses descendants.

Les écrits de Vauban sur la *Fortification permanente et de campagne*, sur *l'Attaque et la Défense des Places* sont trop techniques pour que nous nous y arrêtions ; c'est d'ailleurs le sujet qu'il a le moins traité. Retenons cependant ce qu'il dit au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg « de l'importance dont Paris est à la France et du soin que l'on doit prendre à sa conservation », du mauvais état de ses fortifications « dont une partie de la clôture est rompue et les fossés comblés » ; il craignait de voir l'ennemi forcer nos frontières, battre et dissiper nos armées et enfin « pénétrer le dedans du royaume, ce qui est très difficile, mais non impossible ». Aussi entre-t-il dans tout le détail de la défense de la capitale et il y reviendra en 1706 après les événements malheureux des dernières campagnes.

Dans son *Mémoire sur les Places dont le Roi pourrait se débarrasser en faveur d'un traité de paix*, il propose de se débarrasser de Casal, de Suze, de Pignerol ; il donna aussi le conseil de « raser Montmélian jusqu'à la montagne sur laquelle il est assis » puisque Victor-Amédée II n'a que cette place « qui mérite considération dans la Savoie », avis qui ne furent que trop bien suivis en Piémont en 1704 et en 1705, et à Montmélian en 1706 ; « on avait bien rogné les ongles du Savoyard », comme le désirait Chamillart.

Dans la *Défense des Places*, il n'oublie ni le tabac « qui est nécessaire pour amuser le soldat... le désennuyer de son oisiveté et émousser le grand besoin qu'il a de manger », ni le maigre : « On sait très bien que dans les places « assiégées, on ne l'observe guère... Cependant il y en a toujours quelques-uns qui font maigre et qui vivent régulièrement, vu que les dangers continuels à quoi les hommes sont exposés dans un siège les rend plus retenus et « plus circonspects sur leur conduite à l'égard de la religion. »

Dans son projet de *Réorganisation de l'armée*, à propos du recrutement [des officiers, il est d'avis de ne pas en exclure les simples soldats : « En quelque sujet que se ren-

contre le mérite, il est toujours excellent : Dieu le père et le créateur de tous les hommes se moque de nos distinctions et loge le bon esprit où il lui plaît ».

Quant à ceux qu'on destine à devenir officiers généraux, il conseille de les prendre parmi les cadets de famille qui ont leur fortune à faire, « de les mettre dans le service » à partir de 18 ans en qualité de cadets, à commencer par l'infanterie, « de leur faire porter le fusil un an durant avec tous ses accompagnements et de les faire marcher à pied comme les autres soldats afin de les accoutumer à la peine, leur faire de bons corps et bien pénétrer leurs esprits de toutes les fatigues inséparables de leur condition... » ; la deuxième année ils serviraient comme caporaux, la troisième comme sergents, la quatrième comme sous-lieutenants, etc., et successivement dans chaque arme. Après l'occupation de chaque emploi, l'officier ferait un mémoire de ce qu'il aurait appris, lequel serait soumis à un tribunal de vieux officiers instruits qui « auraient pouvoir de renvoyer le postulant à l'école s'il n'est pas jugé assez savant pour monter... ».

« La guerre ne doit point exclure les officiers de la connaissance des Belles-Lettres... Celui qui ne connaît que son épée n'est pas capable de grand'chose, et tels gens font ordinairement peu de fortune... ».

Il tonne contre le luxe qui s'est emparé des gens de guerre qui ne devraient jamais le connaître ; on se s'en tient pas « à la simple dorure des habits ; il n'y a si petit officier qui ne soit aujourd'hui endentellé ; pas un qui ne soit coiffé d'une perruque à cheveux longs, poudré et frisé avec grand soin. Les cheveux naturels ne sont plus à la mode... Par leur largeur extravagante, les manches ôtent moitié de l'usage des bras ; les cravates qui font deux tours tiennent toujours en état d'être étranglés par les premiers qui pourront les saisir au collet... ». « Dieu veuille que ça n'aille « pas jusqu'à nous prétintailier et mettre du rouge et des « mouches !... »

Le luxe de table imite celui des habits : l'officier général qui ne tient pas table ouverte est méprisé et haï : « il faut manger et faire manger à crever, boire outre mesure, si vous voulez être approuvés... aussi voit-on plus de gens gras qu'autrefois et plus de vieillards prématurés... ». C'est la ruine des familles : « supposée une paye raisonnable, il faut s'en contenter et en savoir vivre et n'y employer du sien que celui qu'on mangerait chez soi ».

Quoique Vauban trouve les hommes de troupe mariés moins propres à la guerre que ceux qui ne le sont pas, il n'est pas d'avis d'empêcher totalement les mariages : « l'État ne peut, sans souffrir, nourrir des trois à quatre cent mille hommes, tous des meilleurs pour le mariage, qui ne font non plus de famille que des moines ».

Quant aux officiers, il est d'avis qu'on leur laisse pleine liberté à cet égard.

Pour ce qui est des libertins, dans le sens irréligieux qu'on y attachait à cette époque, il estime « que la punition la plus douce qu'on en puisse faire est de les chasser honteusement des troupes et de les priver de toutes sortes d'emplois et d'honneurs ».

La Vie rurale est le livre du châtelain de Bazoches, du grand propriétaire ; un de ses chapitres est intitulé : *Traité de la culture des forêts et de la Cochonnerie*. Frappé de la fertilité de ses porcs, Vauban calcule qu'une seule truie peut en onze années donner naissance à dix générations produisant, en faisant la part des accidents, des maladies et des loups, 6.000.000 de cochons « qui est autant qu'il y en peut avoir en France... ». Le sujet n'est pas sans intérêt, mais il n'en est pas de plus prosaïque ; quel relief sait lui donner ce généreux esprit :

« Cas merveilleux qui nous doit bien faire admirer et en même temps adorer la providence divine, de ce qu'ayant destiné cet animal pour la nourriture commune de tous les hommes, elle en a rendu l'espèce si féconde que, pour peu qu'on veuille bien s'en donner le soin, il est très aisé d'en

fournir à tout le monde, quelque consommation qu'on en puisse faire. Il est d'ailleurs d'une nourriture si aisée que chacun en peut élever, n'y ayant point de paysan, si pauvre qu'il soit, qui ne puisse élever un cochon de son cru par an ; ce qui est capable de le mettre en état de ne point manger son pain sec les trois quarts de l'année ».

Vauban révient souvent sur cette idée que la puissance d'un souverain dépend bien moins de l'étendue de son royaume que du nombre de ses sujets ; aussi dans son étude sur « Les Colonies et la Marine » se préoccupe-t-il surtout du peuplement de nos possessions ; « on ne doit souffrir personne dans les colonies qui ne se marie, et il faut faire marier les jeunes gens sitôt qu'ils auront atteint l'âge de 18 à 20 ans... ». En prenant une moyenne de quatre enfants par ménage, de 13 à 14.000 âmes qu'il y a présentement au Canada, trente ans après, vers 1730, il y en aurait 100.000 et 25.600.000 en 1970, en neuf générations de trente années chacune. Vers l'an 2000, ce chiffre monterait à 51.000.000 d'habitants, « progression bien au-dessous de celle des Israélites qui en 215 années de temps, de 72 personnes firent plus de deux millions quatre à cinq cent mille âmes à la sortie d'Egypte ».

Le Maréchal consacre un chapitre à la *Caprerie*, mot bizarre qu'il est seul à employer et qui est synonyme de Course ; dans les ports français du nord, on appelait « Capres » les corsaires que les Flamands appelaient « Kaper », sans doute d'après le verbe latin « capere », prendre. « Ce n'est que par la course », dit-il, « qui est une guerre de mer subtile et dérobée, que nous ruinerons nos ennemis, puisque ses coups vont droit à leur couper le nerf de la guerre ».

Cet homme si occupé écrivit les : *Pensées d'un homme qui n'a rien à faire.*

Sur le choix d'un bon conseil des ministres : « Le Roi ne saurait assez apporter d'application au choix des sujets

qu'il y emploie, ni trop examiner les qualités de ceux qui sont proposés pour en remplir les vides. Quand je dis les qualités, il faut entendre les personnelles, car celles de la naissance ne donnent pas les qualités requises... On ne les trouve point chez ceux qui achètent ou cabalent ces emplois, et encore moins dans les enfants qui succèdent à leurs pères au ministère... C'est pourquoi sans faire attention à la qualité des personnes, mon avis est que ces emplois ne se doivent donner qu'au seul mérite ».

Souvenons-nous entre autres exemples que Barlézieux, le fils de Louvois, lui succédait à l'âge de 23 ans, et qu'à 24, Seignelay, le fils de Colbert, remplaçait son père au ministère de la marine.

A propos des Princes du sang : « Ceux des trois races qui ont régné dans ce royaume n'y ont guère moins causé de mal que les ennemis déclarés de l'Etat ». Il conseille de ne point leur donner d'apanage, mais de bonnes pensions sur le trésor royal, des commandements à la guerre s'ils sont capables, mais ni gouvernements, ni places fortes, ni provinces.

Il signale les abus au sujet des enfants naturels des Rois : On leur fait de trop grandes positions ; « on honore trop des naissances condamnées par les lois divines et humaines ».

Sur les favoris : « Le moyen que ces favoris n'abusent pas des bontés de leur maître est qu'il se méfie toujours d'eux... qu'il ne les emploie jamais dans les affaires de l'Etat, mais seulement dans les parties de chasse et de plaisir... » sans jamais leur faire de confidences.

Parmi ses *Mémoires politiques*, il en est un particulièrement digne d'attention, c'est celui qu'il adresse à Louvois, en décembre 1689, en faveur du rappel des Huguenots ; à la fois saisi de pitié pour les victimes, et inquiet pour la richesse, la puissance et le bon renom de la France, il signale en toute indépendance au ministre les funestes conséquences de la Révolution de l'édit de Nantes : L'édit de

1685 « n'a pu produire tous ses effets parce que les Huguenots étaient soutenus par les puissances protestantes » ; dès lors, il en est résulté plus de mal que de bien : près de 100.000 personnes ont quitté le royaume, emportant 30.000.000 de livres « de l'argent le plus comptant », — 8 à 9.000 matelots des meilleurs du royaume ont grossi les flottes ennemies, — des artistes et des industriels ont transporté au dehors des arts et des industries la plupart inconnus aux étrangers ; une partie du commerce est ruinée ; 5 à 600 officiers et 10 à 12.000 soldats ont déserté. Tous les convertis par contrainte ne le sont pas en réalité ; toutes les rigueurs exercées n'ont fait que les obstiner davantage : « Les Rois sont bien maîtres des vies et des biens de leurs sujets, mais jamais de leurs opinions, parce que les sentiments intérieurs sont hors de leur puissance, et Dieu seul les peut diriger comme il lui plaît... ». Le martyrologe des protestants grossit, « et le sang des martyrs « de toutes religions a toujours été très fécond pour « augmenter celles qui ont été persécutées... ». Les puissances catholiques elles-mêmes nous désapprouvent ; le pays est divisé, « car il ne faut pas flatter, le dedans du « royaume est ruiné, tout souffre, tout pâlit et tout gémit... ». Avant que les alliés, en cas de succès, n'imposent au Roi des conditions en faveur des protestants, « ce « qui serait un des plus grands malheurs qui pût arriver « à la France », il est préférable qu'il les accorde de sa pleine autorité. « Il est dur à un grand Prince de se rétracter des choses qu'il a faites, mais le Roi sait mieux que personne... que ce qui est bon dans un temps l'est rarement dans un autre... Quand S. M. a entrepris les conversions, elle a cru pouvoir compter sûrement sur vingt années de trêve ; c'était plus qu'il n'en fallait pour en venir à bout. Elle a été trompée ; ce qui devait durer vingt ans n'en a duré que cinq... Si le Roi sort bien de cette guerre, tout ce qu'il aura fait pour parvenir à une bonne paix lui sera glorieux ; s'il en sort mal, toutes ses actions, quel-

que belles qu'elles puissent être, seront ternies et souffriront déchet, car l'injustice des hommes fait qu'il n'y a guère de gloire où il n'y a guère de bonheur ».

Comme conclusion, Vauban conseille le rétablissement pur et simple de l'Edit de Nantes : « S. M. doit considérer que c'est la France en péril qui lui demande secours contre le mal qui la menace... Cette mesure me paraît l'un des plus grands et plus nécessaires coups d'Etat de ce temps, parce qu'elle couperait la principale racine qui unit les confédérés ».

Il ajoute à son Mémoire une première addition en 1692 : « De remède, il n'y en a point d'autre que celui de les exterminer (les protestants) ou de les contenter ; la pensée seule du premier est exécration et fait horreur..., celle de les contenter est bonne, honnête et pleine de charité, et c'est à quoi on parviendra en suivant l'intention de ce Mémoire au pied de la lettre, sans restriction, rien n'étant plus dangereux que de faire les choses à demi en cas pareil... », et une seconde en 1693 : « Le succès de la journée de la Saint-Barthélemy, qui fit beaucoup plus de Huguenots qu'elle n'en défit, doit nous apprendre une bonne fois pour toutes que la religion se persuade et ne se commande pas ».

L'envoi de ce Mémoire était un acte de courage et Vauban savait en montrer à l'occasion, à la cour aussi bien qu'à la guerre. En 1694, il avait fait connaissance en Bretagne du connétable de Saint-Malo, M. de la Calvipaudière-Magon, qu'il persuada de prêter de l'argent sans intérêt pour les travaux de la ville ; un jour qu'il travaillait avec Louis XIV, il le pria d'anoblir M. de la Calvipaudière pour le récompenser de sa générosité ; s'étant heurté à un refus, il ploya tous ses papiers et se leva sans rien dire. Le Roi lui ayant demandé où il allait, il répondit qu'il voyait bien « que S. M. n'était pas d'humeur à travailler ». Le lendemain, il alla au lever du Roi qui ne lui dit rien, non plus que le jour suivant ; « le troi-

sième jour, Louis XIV allant à la messe, il se présenta. S. M. le tira dans une embrasure de la galerie et lui dit : Vauban, je ne suis pas fâché contre vous, je vous accorde la noblesse de votre ami le connétable ».

Le Mémoire pour le rappel des Huguenots concernait une mesure politique prise par Louis XIV qui appréciait et aimait le grand ingénieur et pouvait accepter avec indulgence ses conseils et même ses critiques. En écrivant, en 1698, la *Dîme royale*, il allait inquiéter les intérêts autrement chatouilleux des privilégiés et des gens de finance, et il le savait si bien, qu'il prit les plus grandes précautions pour ne pas en ébruiter l'impression, effectuée sans privilège ni autorisation, probablement à Rouen en 1706 ; au mois de décembre de la même année, il vint avec son carrosse en chercher lui-même deux ballots dans la banlieue, les introduisit furtivement à Paris et les distribua à ses amis ; l'arrivée de deux autres ballots fut signalée au chancelier d'Argenson qui poursuivit l'affaire comme contravention aux règlements de la librairie. Le 14 février 1707, un arrêt du conseil privé ordonnait que les exemplaires de ce livre, « imprimé et distribué sans permission et dans lequel se trouvaient plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume », seraient recherchés, saisis et mis au pilon.

La vie errante qu'il avait menée depuis quarante ans avait permis à Vauban de constater la détresse des provinces et les abus des impôts et de ceux qui étaient chargés de les percevoir ; il se sentait « obligé d'honneur et de conscience de représenter à S. M. qu'il lui avait paru que de tout temps on n'avait pas eu assez d'égards en France pour le menu peuple .. Tout privilège qui tend à l'exemption des contributions est injuste et abusif... »

Aux impôts alors en usage, il propose de substituer la Dîme royale, « prise proportionnellement sur tout ce qui porte revenu », et frappent d'une part les terres, et d'autre part et plus légèrement le commerce et l'industrie pour

les encourager, le revenu du souverain devant augmenter en même temps que la richesse de son peuple.

« Cet ouvrage », dit Saint-Simon, était celui d'un excellent cœur et d'un digne citoyen. Il (Vauban) se crut à portée d'oser traiter cette matière par la situation où, de longue main, il se trouvait avec le Roi ; et en cela il se trompa en plein. Son livre fit grand bruit, goûté, loué, admiré du public, blâmé et détesté des financiers, abhorré des ministres, dont il alluma la colère... Si on les avait crus, le Maréchal aurait été mis à la Bastille et son livre entre les mains du bourreau. Le Roi, qui ne put s'y résoudre, ne laissa pas de se laisser entraîner à ce torrent, assez pour contenter ses ministres, assez pour scandaliser étrangement sa cour, assez pour tuer le meilleur des Français... qui avait cueilli les lauriers dont le Roi avait environné son front ».

Vauban avait voulu abolir tous les autres impôts pour leur substituer la seule Dîme royale, impôt de remplacement, comme nous dirions aujourd'hui, et non de superposition ; or voici ce qu'il advint de son projet : tout en maintenant les impôts existants, on se garda bien d'oublier celui que proposait le Maréchal ; on y eut recours « en toute occasion de guerre », comme le raconte Saint-Simon, « et même en paix le Roi l'a toujours retenu sur tous les appointements, les gages et les pensions. Voilà comment il faut se garder en France des plus saintes et des plus utiles intentions.... Qui aurait dit au Maréchal de Vauban que tous ses travaux pour le soulagement de tout ce qui habite la France auraient uniquement servi et abouti à un nouvel impôt de surcroît, plus dur, plus permanent et plus cher que tous les autres ? C'est une terrible leçon pour arrêter les meilleures propositions en fait d'impôts et de finances ».

Le II^e volume de l'ouvrage du L^t-colonel de Rochas contient surtout la correspondance un peu aride échangée entre Vauban et Louvois au sujet des fortifications et des sièges. Louvois ne se déride guère ; ce sont les lettres brèves

et concises d'un homme très occupé ; une seule fois il plaisante : « Vous avez un secrétaire que le Roi vous paie », écrit-il à Vauban le 5 décembre 1678, « si vous m'écrivez plus (pour encore) de votre main pour choses qui ne doivent pas être secrètes, j'essayerai d'en faire supprimer la paye, pour me venger de la peine que me donne votre mauvaise écriture ». Ajoutons que celle de Louvois n'était pas meilleure, comme il est facile de s'en convaincre au dépôt de la guerre.

Le Roi sait que Vauban s'expose trop et à plusieurs reprises lui fait recommander la prudence ; en 1674, à la Bassée, en se rendant de Lille à Bergues, « il pensa être tué par la rencontre d'un parti qui battit son escorte et la passa par les armes, blessa son neveu, cassa le bras à un palefrenier qui lui menait un cheval de main et prit son secrétaire prisonnier » (1). Louvois lui écrit le 3 octobre de Versailles : « Je me réjouis de ce que vous êtes sorti si heureusement des mains du parti ennemi que vous avez rencontré, et je suis obligé de vous dire que le Roi vous défend, sous peine de son indignation, de vous plus exposer à pareils risques ».

Dans l'instruction préparatoire au siège de Luxembourg envoyée par Louvois en 1684 au Maréchal de Créqui, nous lisons encore : « S. M. recommande au dit sieur Maréchal de donner de tels ordres que l'on empêche que le sieur de Vauban s'expose inutilement » ; enfin il lui écrivait directement le 16 mai : « S. M. vous recommande de vous conserver et n'est pas contente d'apprendre tout ce que vous faites pour vous faire estropier ».

Vauban est plus gai et plus d'une de ses lettres reflète sa bonne humeur :

Le 17 avril 1682, de Pignerol il s'adresse à Louvois au sujet « d'un jouvenceau âgé de soixante-quatre ans, homme

(1) Abrégé des services du Maréchal de Vauban.

de qualité et peu habile, jadis fort riche, mais réduit présentement à médiocrité par la charité de ses parents, qui, pour le débarrasser de la sollicitude qu'accompagne la possession des grands biens, ont pris soin de l'en décharger pièce à pièce du mieux qu'ils ont pu, tantôt en lui distribuant quelque argent, et tantôt en le bâtonnant et corrigeant ses petits défauts par des emprisonnements familiers, mais honnêtement et sans scandaliser le prochain. Lassé enfin d'être bâtonné et de faire des testaments et des donations auxquels il ne trouvait pas son compte, il prit le parti de se retirer à Pignerol... Ce jeune homme, veuf pour la seconde fois..., s'est logé chez la Comtesse Bouchard, de qui il avait épousé la nièce en deuxième noce, où il est devenu amoureux de M^{lle} Bouchard qu'il veut épouser à toute force. La belle y consent en vue du pain qui lui en peut revenir ; mais ses parents, toujours soigneux de la conservation de son bien, et d'ailleurs plus puissants que lui à la cour de Rome, font obstacle à la dispense et empêchent qu'il ne la puisse obtenir en lui faisant chauffer la cire le plus qu'ils peuvent (1). Sur quoi m'ayant demandé avis... je leur ai dit que je n'en savais pas d'autre que d'implorer votre générosité, qui, peut-être, voudrait bien m'accorder quelques lignes de recommandation à M. l'ambassadeur de France qui est à Rome, en faveur de M^{lle} Bouchard, qui est une fille de qualité, sujette du Roi, belle mais pauvre, qui a son frère dans le service, et qui y avait naguère son oncle... »

Le 5 juillet 1684, il lui écrivait non sans malice : « Je ne sais, Monseigneur, comme quoi le monde l'entend ; mais je me trouve obligé de vous demander justice, sur une forfanterie que l'on me fait depuis le siège de Luxembourg et dont je ne peux arrêter le cours. On m'écrit de toute part

(1) La cire employée pour les expéditions de chancellerie et les procédures. (Note du L^t-Col. de Rochas.)

pour me féliciter, dit-on, de ce que le Roi a eu la bonté de me faire Lieutenant-général... Cependant ceux qui le doivent mieux savoir n'en mandent rien. Faites donc, s'il vous plaît, ou qu'on me rende la part de 80 ou 100 lettres que j'en ai payé, ou que tant de gens de bien n'en soient point dédits, en procurant auprès de S. M. que je le sois effectivement ». Il ne devait être nommé que quatre ans après.

Cueillons en passant un petit billet galant.

Madame de Ferréol, la sœur de Madame de Tencin, ne lui est pas indifférente ; il la prévient le 7 septembre 1703 qu'il compte à son retour à Paris « la faire tomber dans une embuscade où il la gardera une huitaine ».

Après la mort de Louvois (1691), ses attributions furent partagées entre son fils le Marquis de Barbézieux et le Peletier de Souzy ; Barbézieux étant mort en 1701, c'est à Chamillart, son successeur, que Vauban adresse sa correspondance dans laquelle je relève ce passage à la date du 16 janvier 1706 : « Le Roi me tenant lieu de toutes choses après Dieu, j'exécuterai toujours avec joie tout ce qu'il lui plaira m'ordonner, quand je saurais même y devoir perdre la vie ».

Serviteur dévoué et fidèle, il restera jusqu'à la fin, et à ce point attaché à son souverain qu'il ne put se faire à l'idée d'avoir perdu sa confiance et son affection ; nous avons vu que l'arrêt qui ordonnait la mise au pilon des exemplaires de la Dîme royale avait été rendu le 14 février 1707 ; le 29 mars suivant, Dangeau notait dans son journal : « Hier pendant que le Roi dînait, Fagon vint lui dire que le Maréchal de Vauban était à toute extrémité et qu'il priait qu'on lui envoyât M. Boudin, premier médecin de Monseigneur. Le Roi ordonna qu'il partit sur l'heure et parla de M. de Vauban avec beaucoup d'estime et d'amitié ; il le loua sur plusieurs chapitres et dit : « Je perds un homme fort affectionné à ma personne et à l'Etat ».

Le Maréchal fut enseveli à Bazoches et on sait qu'en 1808 Napoléon I^{er} fit placer son cœur aux Invalides.

Je suis convaincu, Messieurs, que vous trouverez à la lecture de l'ouvrage de M. le Lt-colonel de Rochas le même intérêt que j'y ai trouvé moi-même ; si tout le monde connaît le grand ingénieur militaire et l'homme de guerre qu'était Vauban, on connaît moins l'honnête homme que révèlent ses oisivetés et sa correspondance, l'*Honnête homme*, comme on l'entendait au xvii^e siècle, et aussi comme on l'entend de nos jours.

LA FLORE DE CHAMBÉRY

Le sol des villes, si aride et si dépourvu de végétation qu'il puisse paraître, offre cependant aux botanistes d'intéressants sujets d'étude. Entre les pavés des rues, au pied des murs, dans les cours et sur les places publiques, partout où la circulation n'est pas excessive ; sur les murailles et jusqu'au sommet des vieilles constructions, diverses plantes trouvent le moyen de vivre et de se multiplier malgré la guerre incessante qui leur est faite et même ne tarderaient pas à tout envahir pour peu qu'on leur en laisse la liberté. Ce sont, en général, des plantes vulgaires qui accompagnent l'homme partout où il lui plaît de s'établir. Quelques-unes sont répandues presque sur toute la surface du Globe, telles : la capselle bourse-à-pasteur, le mouron des oiseaux, le laiteron potager, l'ansérine blanche, la grande ortie, le chiendent dactyle, pour ne citer que des plantes que tout le monde connaît. Pour la plupart d'entre elles, on ignore leur pays d'origine et leurs stations naturelles : il semble qu'elles n'aient été créées que pour vivre dans les stations artificielles que l'homme devait leur préparer. Nous considérons ces plantes comme très communes parce que nous avons l'habitude de les rencontrer partout sous nos pas dans les endroits que nous fréquentons, dans les villes et les villages, près des habitations, le long des chemins, dans nos jardins et nos cultures. On pourrait aussi bien les considérer comme rares si, sortant des lieux fréquentés, on envisageait l'immensité des territoires où elles ne trouvent pas les conditions artificielles nécessaires à leur existence.

A côté de ces plantes banales, poussent d'autres espèces plus exigeantes sous le rapport du sol et du climat, dont l'aire de dispersion est beaucoup moins étendue et qui peu-

vent servir à caractériser la flore d'une localité. Enfin, dans les lieux fréquentés et surtout aux abords des villes, on rencontre des plantes exotiques que le hasard a introduites, dont l'existence est le plus souvent éphémère, mais qui parfois se reproduisent et finissent par se naturaliser.

Dans tous les cas, la flore des villes est extrêmement variable. Les plantes indigènes ou celles qui paraissent les mieux naturalisées restent continuellement exposées à être détruites, tandis que les plantes étrangères trouvent de nombreuses occasions de s'introduire et de prendre la place de celles qui ont disparu. Aussi, en parlant de la flore de Chambéry, je n'essayerai même pas d'énumérer les plantes qu'on a le plus de chance de rencontrer sur le territoire de notre ville ; je me bornerai à signaler celles qui m'ont paru les plus intéressantes, en me plaçant surtout au point de vue d'une étude sur les migrations des espèces et sur leur distribution géographique.

Les botanistes ont toujours eu une prédilection pour les vieux murs. Comme les peintres et les archéologues, ce qu'ils recherchent, avant tout, dans les villes ce sont les ruines. La végétation qui recouvre les anciens monuments ravagés par le temps ou par les hommes est toujours très variée. Chaque ruine a pour ainsi dire sa flore qui lui est propre et qui, dans une certaine mesure, sert à évoquer son histoire. Aussi la plupart des monuments et des ruines célèbres ont-ils fait l'objet de monographies botaniques. De même que l'on a décrit la flore de l'antique Colisée, on a décrit celle de la Cour des Comptes dont les ruines se dressaient encore il y a peu d'années à Paris, rappelant des souvenirs récents et douloureux.

A Chambéry, nous n'avons guère de ruines à explorer. Les façades des vieux murs se couvrent sans cesse de frais badigeons, signes parfois trompeurs de richesse et de prospérité ; tous les vestiges de nos anciens remparts ont disparu et la flore murale s'est singulièrement appauvrie. Il nous reste cependant, pour herboriser, quelques parties

du vieux Château et de ci de là quelques constructions qui attendent encore les réparations qui les menacent (1).

Entre les pierres du Château se sont installées depuis longtemps diverses épervières descendues de nos montagnes : *Hieracium humile* Hort., *H. amplexicaule* et *H. pulmonarioides* Vill. On peut les retrouver ailleurs, notamment sur les digues de la Leysse, près des Hospices, où elles se mêlent à une graminée, qui est là très abondante, *Calamagrostis argentea*. Cette graminée a ses stations naturelles dans les rochers de nos montagnes environnantes ; elle a sans doute été amenée par les eaux de la rivière jusqu'à Chambéry, dans les moments de grandes crues.

Au sommet de la grosse tour du Château, ainsi que sur le clocher de la Cathédrale, poussent de petits arbres qui se maintiennent malgré les efforts que l'on fait de temps en temps pour les détruire. Ce sont des peupliers tremblés (*Populus tremula*). Il est assez surprenant de voir ces arbres, qui recherchent d'ordinaire les terrains humides, vivre dans de telles stations. Il est vrai qu'on les rencontre aussi dans nos montagnes au milieu des rochers et des éboulis.

Si l'on comprend facilement que des graines légères, telles que celles des peupliers, transportées par le vent, puissent se fixer sur des monuments élevés, on se demande par quelle voie des graines lourdes, comme celles des Paulownias et des Thuyas, arrivent dans les fentes des murs. Cependant quelques Paulownias se sont développés sur les constructions du Château, provenant sans doute du gros arbre qui abrite l'entrée de notre Académie. Quant aux Thuyas, on peut dire qu'il n'y a pas un vieux mur dans la ville, et même en pleine campagne, où l'on ne puisse en découvrir quelques pieds.

(1) Cf. *Herborisation aux environs de Chambéry*, par SONGEON et CHABERT (*Bullet. Soc. Hist. nat. de Savoie*, 2^e sér., t. II, 1895, p. 102 et 103).

Des observations récentes me portent à croire que c'est dans les mœurs des oiseaux qu'il faut chercher la cause de cette propagation extraordinaire des Thuyas. En effet, certains petits oiseaux, entre autres les mésanges et les torchebots, ont l'habitude, lorsqu'ils ont affaire à une graine trop dure, de la fixer sur l'écorce rugueuse d'un arbre ou dans la fente d'une pierre pour la briser plus facilement. Or, il arrive qu'étant dérangés dans leur besogne, ils abandonnent la graine qui peut alors germer si les conditions sont favorables.

Puisque nous parlons d'arbres accordons une mention à un pauvre marronnier qui s'est installé sur un mur au fond d'une des allées étroites et obscures de la place Saint-Léger. Malgré son âge déjà respectable, il est resté petit et ne produit pas de fleurs ; il est néanmoins étonnant qu'il ait pu subsister jusqu'ici dans un endroit si mal éclairé et si peu aéré qu'on y rencontre à peine des capillaires ou des mousses. Je me souviens avoir vu un autre marronnier vivant dans de semblables conditions, au fond d'une des allées qui existaient sur l'emplacement actuel de la rue Porte-Reine.

Si certains arbres s'en rapportent au vent et aux oiseaux pour la dissémination de leurs semences, une petite plante, la Cymbalaire (*Linaria Cymbalaria*), se charge elle-même d'assurer le sort de ses graines ; mue par une sorte d'instinct, elle les introduit au moment de leur maturité dans les fentes des murailles où elles pourront germer sûrement. La Cymbalaire pousse en grosses touffes entre les pierres de la Chapelle du Château, mais ses stations préférées sont les mauvais murs décrépis et un peu humides où elle peut s'étendre à son aise. Elle est originaire du Sud-Est de l'Europe. Introduite comme plante ornementale dans plusieurs villes, elle s'est naturalisée depuis une époque déjà très reculée. Cependant, dans notre pays, elle reste cantonnée sur les murs. Nous ne la trouvons nulle part, aux environs de Chambéry, installée sur des rochers.

Près de l'avenue du Château, sur les murs couverts d'arbustes et de plantes grimpantes qui sont à droite et à gauche de l'entrée du Museum, pousse une graminée que je n'ai trouvée nulle part mentionnée dans nos Flores françaises. Par ses chaumes allongés qui paraissent avoir besoin pour se soutenir de l'appui des plantes voisines, par ses épillets nombreux tous penchés du même côté, extrêmement mobiles, qu'un rien suffit pour déranger, mais qui retrouvent toujours leur position normale, cette graminée diffère nettement de toutes nos espèces indigènes. C'est, en effet, une graminée exotique, la *Melica altissima* L. (*M. Sibirica* Lam.). Linné lui donne pour patrie la Sibérie, mais un autre botaniste, J.-C. Maly, dit qu'elle se trouve dans la Dalmatie, la Galicie, la Hongrie et la Transylvanie, « in montanis silvaticis inter frutices ad vineas ». Ceci indiquerait que la plante recherche les expositions chaudes, là où prospère la vigne. A Chambéry, elle s'est établie dans un endroit bien abrité où un chêne-vert, déjà âgé, brave la rigueur de nos hivers. Mais d'où vient-elle ? Aurait-elle été autrefois cultivée dans l'ancien jardin botanique de la Société d'Histoire naturelle ? Ce jardin a disparu depuis plus de cinquante ans et son emplacement a été profondément bouleversé par la création de l'avenue du Château. Serait-elle issue de graines échappées de l'herbier Huguenin où quelques échantillons de l'espèce sont conservés ? Ce riche herbier dort depuis longtemps derrière ses vitrines et bien rares sont les curieux qui viennent troubler son repos.

La vieille église du Lycée donne asile à de nombreuses giroflées jaunes (*Cheiranthus Cheiri*), qui forment chaque printemps de charmantes bordures le long des corniches. Cette plante, qui a produit de nombreuses variétés cultivées dans nos jardins, est originaire d'Orient. Elle est depuis longtemps naturalisée en France, mais, comme la Cymbalaire, elle ne s'est pas établie sur les rochers de nos montagnes et s'écarte rarement des murs et des ruines.

Il en existe cependant quelques plantes dans le faubourg Reclus, près du chemin de Lémenc, sur les rochers qui dominant la route d'Aix ; elle pousse là en compagnie de deux autres espèces échappées des cultures : le persil (*Petroselinum sativum*) et le réséda jaunissant ou gaude (*Reseda luteola*).

Le persil, qui n'est pas une plante indigène, est cultivé dans tous les jardins ; il s'en échappe quelquefois, mais il est rare de le trouver aussi bien naturalisé qu'il l'est sur les rochers du Reclus.

Le réséda jaunissant est une des plantes les plus employées pour la teinture. Il est cultivé dans différentes régions de la France et connu sous les noms de gaude, herbe à jaunir, lis des teinturiers, herbe aux Juifs, etc. La gaude fut-elle autrefois cultivée en Savoie ? C'est probable, car l'art de la teinture a été très anciennement pratiqué à Chambéry. Notre confrère M. C. Bouvier a bien voulu me fournir à cet égard quelques renseignements : En 1552, il est fait mention, dans les archives de la ville, de trois teinturiers, et il y avait à cette époque une douzaine de « fustaniers » dont les teinturiers devaient traiter les produits. En 1670, la Cour des Comptes était saisie d'une requête d'un nommé Nicolas Louppe, teinturier depuis 33 ans « tant en soye, laine que filet ». Enfin, dans un mémoire sur la Savoie, daté de 1745, on lit : « un teinturier qui s'est établi depuis quelques années à Chambéry y trouve l'eau de l'Albane aussi propre pour la teinture des soies, des laines et des étoffes que celle du Rhône à Lyon où il a longtemps demeuré, il la dit même plus douce et plus savonneuse ».

L'existence de teintureries en un temps où les relations commerciales étaient difficiles et où l'on s'efforçait, en Savoie, d'obtenir du sol tous les produits utilisables pour l'industrie aussi bien que pour l'alimentation, implique nécessairement l'existence à la même époque des cultures de plantes tinctoriales. Nous savons d'ailleurs, d'une façon

certaine, que la garance fut cultivée au XVIII^e siècle, sur la demande du gouvernement, par le baron de Crousaz, à Belmont, en Savoie-Propre, ainsi que dans le Chablais.

La gaude fournissait du jaune, la garance du rouge ; le pastel qui donne le bleu a du être aussi cultivé. Si nous ne trouvons pas de traces de cette culture dans les environs immédiats de Chambéry, on rencontre encore le pastel (*Isatis tinctoria*), réduit au rôle de mauvaise herbe, sur plusieurs points de la Savoie, aux endroits les plus chauds, notamment dans les vignes de Chignin.

Cette digression sur la teinture et les plantes tinctoriales nous a un peu détourné de notre sujet, mais poursuivons notre enquête sur la flore murale et puisque nous sommes au Reclus, visitons le chemin de la Cassine. Il y a là un vieux mur que recouvre une végétation des plus variée. Sur ce mur, existe une station depuis longtemps connue d'une petite plante des Alpes, l'*Erinus alpinus*. J'ai retrouvé cette plante, toujours rare dans la plaine, sur les murs du cimetière de Sainte-Ombre et sur ceux du Parc de La Motte.

Au bord du même chemin de la Cassine, entre les pierres, croit un fumeterre (*Fumaria capreolata*), répandu surtout dans le Midi de la France. Ce fumeterre a été introduit dans les environs de Chambéry vers le milieu du siècle dernier. Depuis lors il s'est peu à peu répandu dans les cultures, mais il est resté assez rare.

Les Plantes qui poussent à la surface du sol, le long des rues et des chemins ou sur les décombres, sont loin de présenter le même attrait que celles qui appartiennent à la flore murale. Ce sont le plus souvent des espèces aux fleurs peu apparentes et sans éclat, qui sont dénuées de parfum lorsqu'elles ne répandent pas une horrible puanteur, telle l'Ansérine fétide (*Chenopodium vulvaria*) assez commune à Chambéry. Cependant parmi ces plantes qui forment le fond de la végétation des lieux habités, on peut être toujours certain d'en rencontrer d'autres appartenant à des

espèces très variées, dont quelques-unes particulièrement méritent notre attention.

Dans les endroits soumis à une circulation un peu active de grandes plantes ne pourraient se développer, seules auront des chances de survivre de petites espèces, tapies sur le sol, que les aspérités du pavé suffiront à protéger et qui souffriront, au besoin, sans trop de dommage, d'être foulées aux pieds ou écrasées par les roues d'une voiture. Le poa ou paturin annuel est le type de ces espèces. Cette petite graminée, bien connue et répandue sur toute la surface du Globe, a une puissance de multiplication et une résistance extraordinaires. Portant en toute saison des fleurs et des graines, elle se renouvelle sans cesse et nous ne savons que trop qu'il lui suffit de quelques jours pour transformer en pelouses verdoyantes les allées de nos jardins.

Près de ce paturin on peut découvrir dans les rues de la ville deux autres petites graminées beaucoup moins communes : *Eragrostis minor* Host. et *E. pilosa* P. B. Ces deux espèces sont surtout répandues dans le Midi de la France, sur les terrains sablonneux. Ce qu'elles recherchent dans les villes, à la différence des autres plantes qui s'y installent, c'est moins un sol fertilisé par les déjections des animaux et des détritrus de toute sorte, qu'un terrain aride et découvert où elles n'aient pas à subir la concurrence de plantes plus élevées qui leur porteraient ombrage ; aussi les retrouve-t-on sur les quais de la gare de Chambéry et le long de la voie ferrée.

Signalons encore deux petites plantes qui croissent par endroits entre les pavés, l'*Hernaria hirsuta* (turquette, herbe aux hernies) autrefois très réputée pour ses propriétés thérapeutiques, et la *Sagina procumbens* qui rappelle un peu la mœringie de nos montagnes. Ce sont encore des plantes des terrains sablonneux. Elles sont considérées comme étant assez communes en France ; je les signale cependant parce qu'elles sont peu répandues à Chambéry et encore moins dans les environs.

Pour trouver une flore plus riche et plus variée, il faut s'aventurer dans les rues désertes et visiter les faubourgs. A ce point de vue, les quartiers qui s'étendent sur la colline de Lémenc offrent un intérêt particulier, et l'on peut même se demander s'il n'y aurait pas ici quelques rapports à établir entre l'histoire de la flore et celle de la population humaine. La colline de Lémenc fut, en effet, habitée dès une époque très reculée. C'est près de là que, dans les temps préhistoriques, s'arrêtèrent les premières peuplades qui avaient pénétré dans notre vallée ; elles y ont laissé des traces de leur séjour. Bien plus tard, au pied de la colline, s'éleva la petite cité de Lemencum, à une époque où la plaine de Chambéry était encore occupée par des marécages. De même, la colline de Lémenc semble avoir été, pour les espèces végétales, un lieu de stationnement en même temps qu'un centre de peuplement. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on observe là une station botanique bien caractérisée, et que là est apparu pour la première fois un certain nombre de plantes qui se sont dès lors propagées dans le voisinage.

Une petite véronique, *Veronica Buxbaumii* Ten., a été découverte vers le milieu du siècle dernier sur la colline de Lémenc, près de la propriété Dolin. Elle n'avait jamais encore été signalée jusque-là en Savoie. Elle est devenue depuis lors une plante des plus communes le long des chemins, dans les jardins et les champs qu'elle égaye au premier par ses délicates fleurs bleues.

Un peu plus tard, se montrait dans le quartier Nezin, au bord du chemin de Mérande, le *Nasturnium Silvestre*. Je me rappelle avoir remarqué cette espèce de cresson, qui se couvre en été de petites fleurs jaunes, alors qu'elle n'était encore représentée que par quelques échantillons. Assez brusquement elle s'est multipliée et a envahi les chemins voisins. Aujourd'hui on la rencontre un peu partout dans les environs de Chambéry.

En suivant le même chemin de Mérande jusqu'à une car-

rière abandonnée, on pourra trouver quelques pieds de sauge verticillée (*Salvia Verticillita*). Depuis que je l'observe, cette sauge s'est peu multipliée, je la crois même en voie de disparition. C'est d'ailleurs une plante vagabonde et assez fantasque. Les botanistes ont remarqué quelle avait une prédilection pour le voisinage des carrières ; mais elle présente un caractère plus singulier : ses fleurs, contrairement à la loi générale, s'inclinent au moment de leur épanouissement dans une direction opposée à la lumière.

Il y a peu d'années, j'eus la surprise de voir, poussant en masse sur une partie neuve du quai Nezin, parmi d'autres mauvaises herbes, une sorte de passerage qui n'était mentionnée dans aucune de nos Flores régionales. C'était le *Lepidium virginicum*. Cette espèce est originaire d'Amérique. Elle s'installa d'abord dans le lazaret de Bayonne où elle resta quelque temps cantonnée, puis elle gagna différentes régions de la France et parvint ainsi à Chambéry. En remarquant cette nouvelle venue, l'idée me vint de faire une expérience et d'aider à sa propagation. Comme les semences étaient abondantes, j'en bourrais mes poches, et j'allais le long des chemins répandant à droite et à gauche ces graines de mauvaise herbe ; je le fis d'ailleurs sans scrupule, bien persuadé que la plante que j'essayais ainsi d'introduire ne pourrait que prendre la place d'autres espèces pour le moins aussi nuisibles. L'année suivante, en visitant les endroits que j'avais ainsi parcouru, je dus constater que mon expérience avait complètement échoué. Pendant ce temps la Nature, par ses propres moyens, avait mieux réussi et la plante était déjà répandue dans divers quartiers de la ville. Elle peut aujourd'hui être classée parmi les mauvaises herbes les plus communes.

Les circonstances qui facilitent plus ou moins la propagation des espèces végétales sont souvent difficiles à distinguer. En voici une autre preuve. Le passerage des décombres (*Lepidium ruderale*) existe depuis longtemps en Savoie ; il est particulièrement abondant à Moûtiers,

mais il ne se trouve pas à Chambéry. Comme son proche parent le passeraie de Virginie, il croît au bord des rues et des chemins, il se couvre de graines abondantes, légères et ailées, facilement transportables ; il paraît ainsi pourvu des mêmes moyens de propagation. Or tandis que le *Lepidium virginicum*, parti d'Amérique, franchissait l'Océan et traversait toute la France pour venir s'installer à Chambéry, le *Lepidium ruderaie* n'est pas encore parvenu à franchir le petit espace qui sépare Moûtiers de notre ville. Je crois cependant qu'il est en route, car je l'ai observé récemment à la gare de Chignin et dans le village de Saint-Jeoire. La prolongation du chemin de fer jusqu'à Moûtiers aura facilité le voyage.

L'histoire du passeraie de Virginie nous a fourni un exemple de la rapidité avec laquelle peuvent se propager certains végétaux venus d'Amérique. La Vergerette du Canada (*Erigeron canadense*) a une puissance de propagation bien plus remarquable encore, et il y a longtemps qu'elle a envahi la plus grande partie du Globe. Ses graines munies d'aigrettes, qui lui permettent de flotter en l'air, accèdent partout, et comme la plante s'accommode de tous les sols, nous la voyons fleurir, à Chambéry, aussi bien dans les cours et les ruelles étroites que sur le sommet des cheminées branlantes, ou dans les cheneaux au bord des toits.

Est-ce encore d'Amérique que nous viennent les diverses amarantes (*Amarantus retroflexus*, *A. blitum*, *A. viridis*, *A. deflexus*) qui poussent jusque dans l'intérieur de la ville sur les décombres et au pied des murs ? Cette origine paraît certaine pour *l'Amarantus retroflexus*, qui, parti de la Pensylvanie, aurait pénétré en France vers la fin du XVIII^e siècle. Il s'établit plus tard en Savoie et resta longtemps localisé. Aujourd'hui, il a pris rang parmi les mauvaises herbes qui infestent le plus nos cultures.

En parlant de la flore murale, nous nous sommes déjà occupé de certaines plantes qui poussent près du chemin

de Lémenc. En suivant ce chemin on pourra encore récolter, le long du mur de la propriété Dolin : *Scleropoa rigida* et *Chondrilla juncea* ; plus loin : *Orlaya grandiflora* et *Lepidium draba*, et de ci de là : *Centaurea calcitrapa* et *Onopordium acanthium*. Quelques-unes de ces plantes passent pour être assez communes ; cependant je ne les ai encore trouvées nulle part ailleurs dans les environs immédiats de Chambéry.

Le nouveau Parc de Lémenc mériterait une longue visite ; mais les plantes sauvages que l'on y rencontre, appartiennent plutôt à la flore rurale qu'à la flore des rues et des chemins dont nous nous occupons. En effet, l'ancien clos de Savoiron, actuellement transformé en jardin public, renfermait autrefois des champs cultivés, des friches et des rochers couverts d'une végétation très variée, analogue à celle que l'on peut encore observer dans les stations du même genre sur la colline de Lémenc, dans les propriétés privées. Malgré les bouleversements du sol on retrouve encore les traces de l'ancienne végétation. D'autre part, sur les terres transportées ont apparu en masse des plantes adventices provenant des stations voisines et que nous connaissons déjà. Remarquons, entre autres, les *Reseda luteola*, *Centaurea calcitrapa* et *Onopordium acanthium* qui, autrefois rares, ont poussé avec une nouvelle vigueur. Le *Lepidium virginicum* n'a pas manqué de prendre une place au soleil. Enfin, dans les pelouses nouvelles, s'est montrée une jolie liliacée, l'ornithogale à fleurs penchées (*Ornithogalum nutans*) qui reste, en général, localisée dans certains champs aux environs de Chambéry.

Dans la plaine au nord de la ville, je n'ai à signaler comme découverte intéressante que celle d'une crucifère bien caractérisée par ses fleurs blanches à pétales bifides, l'*Alyssum incanum*, qui fleurissait cette année au bord de l'ancien Champ de Mars, en face du Stand des Chevaliers-Tireurs. Cette plante est originaire d'Alsace et elle éveille de tristes souvenirs pour qui connaît son histoire. Elle fut,

en effet, introduite en France par les armées Allemandes lors de l'invasion de 1870. Les guerres et les armées en marche doivent compter parmi les moyens les plus remarquables de dispersion des plantes. Après la guerre Franco-Allemande, tous les endroits où les troupes avaient campé furent marqués par l'apparition d'un nombre considérable d'espèces exotiques. La plupart de ces *plantes de la guerre* ne tardèrent pas à disparaître ; l'*Alyssum incanum*, émigré d'Alsace, est une des rares espèces qui se soient maintenues en France. Il est peu probable que les quelques exemplaires que j'ai observés au Champ de Mars aient pu faire souche et contribuer ainsi à répandre l'espèce en Savoie, car ils ont dû être complètement détruits par les travaux récemment entrepris pour la construction de la nouvelle usine d'aluminium.

Transportons-nous à l'autre extrémité de la ville, près des casernes. Ce voisinage paraît favorable à l'apparition d'espèces nouvelles.

Derrière le quartier d'infanterie passe la rue Michaud. C'est une rue peu fréquentée et assez mal entretenue ; mais ce n'est pas aux botanistes à s'en plaindre, car ils trouveront là, au milieu des mauvaises herbes, une sorte de cresson, *Roripa nasturtioides* Spach, assez rare en Savoie. La plante a pu se multiplier abondamment loin de la surveillance du cantonnier et grâce à l'humidité du sol.

Dans la même rue, nous remarquons une autre crucifère qui s'installe parfois sur les murs, *Erucastrum obtusangulum*. Elle est surtout répandue dans le clos de la Calamine que longe la rue Michaud. Ce clos est une propriété privée et il ne rentre pas dans notre programme d'en étudier la flore. Ne manquons pas cependant de le signaler, en passant, aux botanistes qui auraient l'occasion de le visiter. Ils auront la surprise de rencontrer là une station de plantes de montagnes, des plus remarquables et singulièrement isolée. Des rochers abrupts, des pelouses en pente rapide entrecoupées de bois et de broussailles, de petits ruisseaux descendant

en cascade de la fontaine Saint-Martin et du vallon de Bellecombette, une fraîcheur due à l'humidité du sol et à une situation en plein nord, tout cela donne au promeneur l'illusion qu'il a été transporté en pleine montagne. La flore, pour le botaniste, complète cette illusion. Les spirées barbe-de-bouc (*Spiræa aruncus*), les ancolies (*Aquilegia vulgaris*), les luzules d'un blanc de neige (*Luzula nivæa*) fleurissent à profusion ; d'autres plantes plus modestes complètent cette association végétale : *Alchemilla vulgaris*, *Veronica officinalis*, *Salvia glutinosa*, *Mercurialis perennis*, *Festuca gigantea*, *Melica nutans* et *M. uniflora*, *Aspidium lobatum*, *Cystopteris fragilis*, etc. Quelle transition pour qui vient d'herboriser en face, sur le coteau ensoleillé de Lémenc !

Dans la rue J.-J. Rousseau, près du quartier de cavalerie, j'ai trouvé l'été dernier une plante vigoureuse et bien fleurie de plantain pied-de-corneille ou corne-de-cerf (*Plantago coronopus*). C'est une espèce méridionale qui cependant remonte assez haut dans la vallée du Rhône. Il est probable que la graine aura été rapportée par les troupes revenant de quelque manœuvre dans les régions où la plante est indigène.

Près de la Fontaine Saint-Martin une sorte de choux sauvage (*Brassica cheiranthus*) se maintient péniblement depuis quelques années. Cette plante ne figure pas dans la flore de la Savoie. A-t-elle encore été introduite par les militaires qui profitent du voisinage de la source pour faire leur toilette en plein air ? N'aurait-elle pas été plutôt rapportée par un de ces vagabonds qui semblent se donner rendez-vous à la Fontaine Saint-Martin et qui souvent abandonnent là des haillons sordides comme marque de leur passage ?

La création de nouveaux quartiers près du faubourg Montmélian et au bord de la Leysse, et les bouleversements du sol qui en sont résultés, devaient nécessairement provoquer l'apparition de plantes adventices. Elles ont été nombreuses, en effet ; mais la plupart appartenaient à des es-

pèces qui avaient été cultivées dans les anciens jardins détruits par suite des travaux récents. J'ai noté cependant deux graminées qui appartiennent à la flore des régions méditerranéennes : *Phalaris Canariensis* et *Phalaris truncata*. La première espèce, connue sous le nom d'*alpiste*, produit des graines souvent employées pour la nourriture des petits oiseaux ; sa présence au milieu de décombres est donc facile à expliquer.

Au cours de cette rapide herborisation à travers la ville et ses faubourgs, nous avons rencontré un assez grand nombre d'espèces qui, à une époque récente, et particulièrement à la fin du siècle passé, se sont établies à Chambéry et dans ses environs, et sont aujourd'hui parfaitement naturalisées en Savoie. Peut-on conclure de là que notre flore locale ne cessera de s'enrichir avec la même rapidité ? Il faut reconnaître que la Savoie a subi au cours du siècle dernier de profondes transformations politiques et économiques : des frontières ont disparu, des voies nouvelles se sont ouvertes, de grands travaux ont été entrepris, l'agriculture elle-même s'est transformée. Tous ces changements ont eu leur répercussion sur la flore locale. L'introduction des espèces exotiques a été facilitée et celles-ci, profitant du trouble apporté dans la végétation, ont trouvé place pour s'établir. Mais le nombre des espèces étrangères pouvant s'accommoder de notre sol et de notre climat est nécessairement restreint. D'autre part, les nouvelles venues, qui ont acquis droit de cité, renforcent aujourd'hui les rangs des espèces anciennes et s'unissent à elles pour lutter contre l'envahissement des étrangères qui tenteraient encore de s'introduire.

On peut trouver quelques enseignements à cet égard, en considérant — toutes proportions gardées — ce qui s'est passé, au point de vue botanique, depuis la découverte de l'Amérique. Lorsque les immenses territoires de l'Amérique du Nord, situés sous un climat analogue au nôtre, furent peuplés et mis en culture, toutes les herbes

d'Europe qui sont le cortège habituel des plantes cultivées, envahirent les terrains dont l'ancienne végétation avait été chassée ; on en a compté plus de 700 espèces. Pendant ce temps, un petit nombre seulement d'espèces américaines (une trentaine) parvenaient à s'établir dans notre vieille Europe. Il est vrai qu'il en est parmi elles qui ont fait brillamment leur chemin.

Remarquons enfin que les plantes nouvelles n'ont de chance de se fixer que dans les stations artificielles que leur offrent les lieux habités et les cultures. Sur les rochers de nos montagnes, dans les bois et les prés, là où l'homme n'intervient pas d'une façon active et continue pour troubler l'équilibre qui s'est lentement établi dans la végétation, la flore ne peut que s'appauvrir par l'extinction des espèces rares, déjà en voie de disparition.

Ces questions demanderaient de plus longs développements. Je ne fais que les indiquer, voulant surtout montrer que la botanique, aujourd'hui si négligée dans notre province, fournit cependant, à celui qui s'y intéresse, d'inépuisables sujets d'étude ou tout au moins de distractions. J.-J. Rousseau raconte que se voyant au déclin de son existence, triste et malade, il trouvait une distraction à ses souffrances en herborisant sur la cage de ses oiseaux. Le champ me paraît un peu restreint. Mais je crois que, sans entreprendre des excursions longues et pénibles à travers la campagne, on peut faire des observations nombreuses et même des découvertes intéressantes, en se bornant à herboriser dans les rues de sa ville natale.

Maurice DENARIÉ.

NOTE

sur la Noblesse inhérente aux fonctions de Sénateur au Sénat de Savoie et de Maître et Auditeur en la Chambre des Comptes de Savoie.

Capré (*Traité historique de la Chambre des Comptes*, p. 300), de Ville (*Estat en abrégé de la justice ecclésiastique et séculière du pays de Savoie*, 2^e partie, p. 279), de Lachenal (*Le titre de Nos Seigneurs et la Noblesse de Robe*, Chambéry, 1858, p. 29), et Burnier (*Histoire du Sénat de Savoie*, t. I, p. 312), ont affirmé que les sénateurs au Sénat de Savoie et les membres de la Chambre des Comptes avaient la noblesse héréditaire, transmissible. Capré et Burnier font remonter ce privilège jusqu'à la création du Conseil résidant à Chambéry par le comte Aymon. De Lachenal soutenait même qu'Antoine Favre avait formulé cet avis, et que la Chambre des Comptes avait toujours admis le principe que les fonctions de sénateurs en Savoie conféraient la noblesse *héréditaire*, pendant que les sénateurs des autres Sénats n'acquéraient, par cette charge, que la noblesse *personnelle*, qui devenait héréditaire à la troisième génération.

Burnier (*Histoire du Sénat*, t. I, p. 636) a publié un document de 1717 à l'appui de sa thèse ; mais ce n'est qu'une attestation d'un clavaire et archiviste de la Chambre des Comptes. Il a cité aussi (t. I, p. 312) trois actes de notoriété de 1741, 1750 et 1845. Dans ces actes, dont j'ai pris connaissance, le Sénat déclare invariablement que les sénateurs de Savoie et leurs descendants ont toujours été réputés pour nobles et qu'ils ont joui des prérogatives attachées à l'ancienne noblesse.

Les deux premiers avaient été délivrés à la requête d'Antoine-Alexis de Regnaud et de Jean-Jacques de Seys-

sel de la Balme ; celui de 1845, le fut sur la demande d'un Piémontais, Jean Soleri, dont le père, Joseph, avait été sénateur au Sénat de Savoie. Le substitut de l'avocat fiscal général, M. Mercier, qui devint Premier Président de la Cour de Cassation de Paris, assure, dans ses conclusions, admises par le Sénat, que, d'après les prérogatives de ce magistrat (le Sénat de Savoie), *reconnues et confirmées par le Souverain*, les personnes des sénateurs céans, ainsi que leurs descendants et postérité, ont toujours été tenus et réputés pour nobles et joui de toutes les prérogatives attachées à l'ancienne noblesse.

On sait qu'en 1814 Victor-Emmanuel I^{er} remit en vigueur les lois et édits, qui l'étaient au 21 septembre 1792, sauf en ce qui concernait les fidéicommiss et les droits féodaux. Par conséquent, les privilèges dont jouissaient jusqu'à cette date leurs prédécesseurs, appartenaient aux nouveaux sénateurs du Souverain Sénat de Savoie.

Du texte donné par Burnier (t. II, p. 554) relatif à la transformation du Sénat en Cour d'Appel, le 4 mars 1848 (art. 2, « rien n'est innové par les présentes en ce qui « concerne les droits honorifiques et prérogatives des « Sénats, de leurs membres, etc. »), on doit conclure que, si les sénateurs de Savoie acquéraient la noblesse héréditaire par leur charge, les conseillers à la Cour d'Appel de Chambéry jusqu'en 1860 l'acquerraient aussi. C'est du reste l'opinion de de Lachenal, § 26.

Cependant, comme d'abord ces conseillers n'ont jamais passé pour nobles, ni même les descendants des sénateurs de 1814 à 1818, j'avais des doutes sur la noblesse héréditaire des sénateurs nommés depuis la Restauration et même de ceux d'avant la Révolution. J'ai consulté il y a quelques années à ce sujet M. le baron Antonio Manno (1), qui m'a éclairé définitivement sur cette question et m'a écrit ceci :

(1) Commissaire du Roi près la *Consulta Araldica* et sénateur du Royaume, le savant le plus expert en ces matières du Royaume d'Italie.

« La question de la noblesse inhérente aux fonctions de sénateur de Savoie fut toujours débattue : d'un côté le Sénat de Savoie prétendait qu'elle existait, de l'autre la Chambre des Comptes de Turin, — *autorité compétente et suprême en la matière*, — le niait... Je puis vous signaler un très long et très circonstancié rapport du Procureur général de S. M. auprès de la Chambre des Comptes du 13 décembre 1845 (Archives d'Etat à Turin, 3^e section, Arch. camérales, *Pareri del Procuratore generale*, n° 3359). Ce fut à l'instance des frères Soleri, que vous me citez vous-même. On y réfute l'arrêt du 24 juin 1845, cité par Burnier. Le *Parere* du Procureur général fut confirmé par le Roi, qui ne reconnut point, mais conféra *ex-novo*, la noblesse aux frères Soleri par Lettres du 6 juin 1846. »

J'ai examiné aux Archives de Turin ce *Parere*, dont l'argumentation est tout à fait claire et solide, et j'en ai traduit une très grande partie, que voici.

Parere du 15 décembre 1845 sur la requête du Lieutenant Louis, du *Sacerdote primo Chierico di Camera di S. M.*, et de Jean, frères Soleri, fils du feu Président au Sénat de Turin, Chevalier Joseph, demandant à être déclarés avoir le droit de se prévaloir du titre et de la prérogative de noblesse ancienne, transmissible à leurs descendants.

Ils fondaient leur demande sur ce que leur père avait été sénateur au Sénat de Savoie, et ils produisaient un décret de ce même Sénat du 24 juin passé, rendu à leur requête.....

Divers anciens Edits des Princes de Savoie, particulièrement celui du 22 janvier 1576, avaient concédé l'exemption des tailles aux personnes vraiment nobles, ou par le sang, ou par privilège. L'Edit du 27 mars 1584 restreignit cette immunité, en précisant que seuls devaient en jouir : les gentilshommes vassaux d'ancienne race et autres de qualité noble,.... les officiers stipendiés exerçant états et offices qualifiés de Conseillers de

Corps souverains, et enfin le Contrôleur des guerres et les Secrétaires servant actuellement près de la personne du Duc. Par le § 21 de l'Edit du 1^{er} juillet 1601, il fut prescrit que les Préfets devaient jouir de cette exemption pendant le temps de leur charge, et que ce privilège ne devait pas passer à leurs héritiers et successeurs, si d'ailleurs ils n'étaient pas privilégiés de qualité noble, selon les Edits. D'après le § 2 de l'Edit du 6 août 1671, les mêmes Préfets, les Présidents et Collatéraux dans le Conseil du Genevois, et leurs veuves, pendant leur veuvage, devaient aussi en jouir, sans que personne autre pût y prétendre, en raison de la qualité de Conseiller ordinaire ou d'Etat annexée à la charge dont quelqu'un était investi.

De ces Edits le Sénat de Savoie déduisit que la noblesse des sénateurs de ce Sénat était transmissible sans autre à leurs fils, mais un privilège si éminent et si singulier que celui de la noblesse devrait avoir un fondement plus solide et explicite qu'une simple déduction de prescriptions, qui avaient un but précis, celui d'étendre aux membres des Magistrats suprêmes certaines exemptions concédées aux nobles.

Il est vrai que ce privilège fut de temps en temps proclamé avec décrets de ce Sénat, et rappelé aussi par certains décrets de la Chambre des Comptes dans des cas de demande d'exemption de tailles, d'où il arriva que de la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, au chapitre 50, écrivit : « L'usage est en Savoie depuis l'an 1584 que les
« officiers de la Chambre des Comptes de Chambéry et
« autres hauts officiers de cet Etat jouissent des privi-
« lèges, des honneurs et des exemptions dont usaient les
« gentilshommes du pays. »

L'opinion de cet auteur aura vraisemblablement été déterminé par ce qu'avait écrit Capré, au ch. 8, partie 3, du *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie* : « Tous les officiers qui siègent en la Chambre des Comptes de Savoye et qui portent le titre de Conseillers de S. A. R. sont anciens nobles, et les leurs, de même que les Officiers et Conseillers de

S. A. R, siégeans en son Sénat ou Parlement de Savoye, et par conséquent exempts de taille et de toutes sortes d'impositions. Ce privilège leur est acquis de tout temps, comme conseillers du Souverain et suivant les anciennes Constitutions, attendu que les Officiers du Conseil et Chambre des Comptes estans ambulatoires, et après residens dans Chambéry, ont toujours esté exempts des subsides, affouages, contributions, dons et autres impôts accordés et levez sur les Estats. Ainsi le Prince les ayant qualifiés ses Conseillers et Nobles, comme il en conste par les titres anciens, ils ont toujours esté conservez en cette prerogative, laquelle fut confirmée par Edict de Son Altesse du 27 mars 1584, les déclarans anciens Nobles pour estre Officiers, qui exercent Estats et Offices qualifiés du titre de Conseillers en Corps souverains, et leurs descendants à perpétuité. »

Mais d'abord il faut observer que Capré, certainement trop tenace pour ce qui ce rapportait à la dignité du Corps dont il faisait partie, ... a affirmé gratuitement que l'Edit du 27 mars 1584 avait déclaré ces officiers *anciens Nobles et leurs descendants à perpétuité*, pendant qu'il n'est question, ni peu ni beaucoup, de déclaration de noblesse, ni des descendants, dans cet Edit, de même qu'on ne trouve pas que dans les Edits antérieurs il en soit parlé.

En second lieu, l'autorité de ces écrivains ne peut se comparer à celle de documents précis.

Or, comme je l'ai dit, les actes législatifs sont muets sur la question de cette noblesse (attribuée aux Conseillers des Cours souveraines).

Que si, à défaut d'un texte formel de lois, on veut consulter la coutume (*consuetudine*), on a bien quelques décrets du Sénat de Savoie, dans lesquels on trouve reconnu le même principe de Capré, mais, quelques recherches que l'on ait faites, il n'existe pas de titres, desquels il résulte que le Souverain ait jamais reconnu explicitement et déclaré que les Sénateurs au Sénat de Savoie acquièrent la vraie noblesse, transmissible sans autre à l'infini.

En outre, il est constant que les nombreux Piémontais, qui ont, de temps à autre, comme le Chevalier Soleri, fait partie de ce Sénat, à leur retour dans leur pays, n'ont pas joui, ni eux ni leurs descendants, du titre de Noble, quoique beaucoup d'entre eux aient ensuite anobli leur famille par l'acquisition de fiefs nobles, ce qui, *aux temps passés*, se fit avec beaucoup de facilité par les membres des Magistrats suprêmes, qui, par leur telle qualité, étaient dispensés de demander l'habilitation dans ce but.

Une réflexion contribue à confirmer cette opinion : comme il est un principe non sujet à contestation que le privilège invoqué par les sénateurs de Savoie n'appartient pas à ceux de Piémont, on ne pourrait découvrir un motif juste pour que les premiers jouissent d'une faveur dont les autres sont privés.

D'où il me paraît qu'on peut conclure :

1° Que les sénateurs du Sénat de Savoie n'acquièrent pas *ipso jure* la noblesse *transmissible*, mais qu'ils acquièrent une noblesse *personnelle*, qui leur confère, selon les usages particuliers de la Savoie, diverses prérogatives pour le temps pendant lequel ils occupent cette charge, comme il arrive pour les Piémontais qui sont nommés juges *della Real Udienza* en Sardaigne.

2° Que, de même que la noblesse dérivant d'autres charges insignes, celle acquise par les sénateurs au Sénat de Savoie, pour pouvoir profiter aux descendants et devenir transmissible à l'infini, doit être continuée par ceux-ci pendant deux générations immédiatement consécutives avec quelque emploi même inférieur (*sebbene inferiore*).

Ce sera certainement en raison de cette noblesse *personnelle* qu'en 1822 quelques sénateurs du Sénat de Savoie ont été admis au serment solennel de fidélité ; et il faut ajouter que par cette circonstance la question, à la vérité, n'est pas modifiée, rien ne pouvant être déduit de cela, selon la claire disposition de l'article 13 de l'Edit du 11 décembre 1821.

...La teneur de certains décrets d'un Corps respectable,

il est vrai, qui, *comme intéressé dans la question, n'avait pas mission de la trancher*, ne constitue pas des titres valables pour reconnaître cette noblesse transmissible.

Ce privilège exigerait qu'il fût accordé aussi aux juges siégeant dans la R^{le} Chambre des Comptes et aux sénateurs de Gênes, auxquels un décret du 30 décembre 1814 a conféré les mêmes privilèges qu'aux Sénats de Turin, de Savoie et de Nice ; — et ce serait alors une injustice de nier ce privilège à des personnes revêtues de plus hautes dignités, les Conseillers d'Etat par exemple.

...Le Procureur général demande que soit réservé au Roi le droit d'anoblir, comme il a été fixé par l'Edit de Louis XIV de 1669, rapporté par de la Roque, ou bien simplement que S. M. déclare que son avis est que la noblesse de tous les sénateurs et des collatéraux et des autres charges non inférieures ne doit pas être considérée comme transmissible, mais qu'elle peut servir à la famille pour y arriver, si pendant deux générations ses membres ont quelque charge honorifique qui confère la noblesse personnelle, ou au moins *la laurea dottorale* ou le grade de capitaine.

Il propose en outre, pour que cette décision (ou mesure, *provvedimento*) ne paraisse pas trop personnelle, que les trois frères Soleri soient pourvus de Lettres de Noblesse *in via di grazia*, d'autant plus que leur père a été ensuite Président au Sénat de Piémont.

Telle est la traduction presque littérale de toute la partie essentielle de cet avis (*Parere*) du Procureur général de S. M. auprès de la Chambre des Comptes de Turin, du 13 décembre 1845. Cette Chambre des Comptes, *autorité compétente et suprême en la matière*, selon l'expression du baron Manno, l'a approuvé, et le Roi a confirmé la décision de cette Chambre ; il a même anobli les frères Soleri.

Donc, depuis lors il ne devait plus y avoir de doute à

ce sujet, quoique MM. de Lachenal et Burnier aient continué à soutenir l'avis contraire de Charles-Emmanuel de Ville, de Capré et des actes de notoriété du Sénat de Savoie.

Les sénateurs au Sénat de Savoie et les maîtres et auditeurs de la Chambre des Comptes de Savoie avaient seulement la noblesse personnelle, que des auteurs français appellent aussi accessoire ou commencée.

Cependant on a pu dire avec raison que la noblesse de beaucoup de familles avait pour origine ce Sénat ou cette Chambre des Comptes, car de ces fonctions dérivait la noblesse personnelle, commencée alors, et la facilité de la transformer, ce qui est arrivé le plus souvent avant la Révolution, en vraie noblesse, la noblesse héréditaire, transmissible.

M. le baron Manno m'a dit qu'aux Premiers Présidents des Sénats de Savoie, Turin, etc., on ne contestait pas la noblesse transmissible.

C^t DE MARESCHAL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE

Les Formations quaternaires de la Région Delphino-Savoisienne

Les formations quaternaires de la région delphino savoisienne ont fait récemment l'objet de deux notices intéressantes, qui ont pour auteur le savant professeur de géologie de l'Université de Grenoble, membre agrégé de l'Académie de Savoie, M. Wilfrid Kilian. L'une de ces notices, publiée avec la collaboration de M. Gignoux (1), a pour objet le Bas-Dauphiné, et l'autre a trait à l'histoire géologique de la

(1) W. KILIAN et M. GIGNOUX. — Les formations fluvioglaciales du Bas-Dauphiné (Bulletin Serv. Carte géol. de France, n° 129, t. XXI, 1911).

vallée du Rhône à l'époque pléistocène, aux environs du défilé du Fort de-l'Ecluse (1).

Dans ces études sont utilisées les méthodes si fécondes en résultats importants de MM. Penck et Bruckner. Elles apportent un jour nouveau à des questions controversées et nous semblent mériter d'être exposées aux lecteurs de la « Savoie littéraire et scientifique ».

La région du Bas-Dauphiné étudiée par MM. Kilian et Gignoux est le vaste territoire de plaines, plateaux et collines qui s'étend des premières chaînes subalpines à la vallée du Rhône, entre Valence (Drôme) et Saint-Rambert d'Albon. Ces deux géologues sont arrivés à reconnaître plusieurs complexes fluvio-glaciaires, à distinguer les « Hautes » et « Basses terrasses », puis à les rattacher aux moraines anciennes plus ou moins altérées.

Il y a lieu de distinguer dans les territoires décrits par eux trois régions différentes : 1° la *région des moraines* ; 2° la *région des cônes de transition* ; 3° la *région des terrasses régulières*. Ces dernières auraient une double origine ; elles seraient dues, à l'amont, aux avancées et reculs glaciaires, tandis qu'à l'aval, elles auraient pour origine les oscillations du niveau de base. Les deux phénomènes sont certainement intervenus, mais il reste à définir de quelle manière ces facteurs différents ont agi. Une conclusion rationnelle est d'admettre que les effets se complètent, c'est-à-dire, écrivent les auteurs, que « *les caractères topographiques les plus nets et les plus durables seront ceux construits aux moments où une avancée glaciaire correspondra à une altitude maximum du niveau de base* ».

Dans le Bas-Dauphiné existent des dépôts alluviaux formés antérieurement aux plus anciennes extensions glaciaires connues. Ce sont les restes de nappes de cailloutis d'âge pliocène supérieur. Ces nappes s'étendaient vraisemblablement d'une coulée continue des Alpes au Rhône. Elles furent attaquées par l'érosion, et les lambeaux épargnés ne se rencontrent actuellement que sur les plateaux de Bonnevaux et de Chambaran.

D'autre part, on ne reconnaît aucune trace bien nette des deux premières glaciations (Guntz et Mindel). Cependant, en différents points se rencontrent des restes de cailloutis plus anciens que les moraines rissiennes et plus récents que les cailloutis du Pliocène supérieur. Ces restes pourraient être contemporains des alluvions des plateaux (« Deckenschotter ») des géologues allemands.

(1) W. KILIAN. — Contribution à l'histoire de la vallée du Rhône à l'époque pléistocène. Le défilé du Fort-de-l'Ecluse (*Zeitschrift für Gletscherkunde*, Band VI, 1911).

Toutefois, c'est avec la troisième glaciation (rissienne) que, dans la région étudiée, les diverses phases de l'époque quaternaire se reconnaissent de façon très nette. Le glacier de l'Isère pénétrait alors dans la vallée de la Bièvre-Valloire ; il s'avancait jusqu'à Faramans où l'on retrouve ses moraines frontales. Les torrents glaciaires, qui ravinaient les moraines, édifièrent une puissante nappe de cailloutis, désignée sous le nom de « *Cailloutis de Tourdan* », nappe qui se raccordait à l'ancien thalweg rhodanien. En même temps, une autre branche de ce même glacier s'engageait dans la basse vallée de l'Isère, alors moins profondément creusée. Les eaux qui sortaient de son front ont formé une terrasse qui, aux environs de Valence, se retrouve dans le plateau de Fouillouse et de la Léore, où elle est recouverte par du *læss*.

Avec la quatrième glaciation (Wurmienne), le glacier franchissait le seuil de Rives, pour s'avancer jusqu'aux environs de la Côte-Saint-André. Une « Basse Terrasse » (Terrasse de la Peyrouse) s'étend jusqu'au Rhône qu'elle domine de 45 mètres. A la même époque, ce glacier stationnait dans les environs de Tèche et remplissait une vallée latérale (Tullins, Cros, Chantesse, l'Albenc), qui débouche dans celle de la Basse Isère par deux issues situées à l'Est et à l'Ouest de la colline de Berguerandière.

Le glacier wurmien, en voie de recul, laissa ensuite des traces importantes et bien reconnaissables. Ce sont les moraines de la gare de Rives, auxquelles se raccordent des alluvions qui s'étendent jusqu'à Saint Rambert d'Albon.

Dans sa partie amont, ce « stade de Rives » ne se distingue pas très bien, au point de vue topographique, du maximum de la glaciation Wurmienne, mais vers l'aval l'individualité de la terrasse intermédiaire est absolument nette ; on la voit se poursuivre dans la direction du Rhône pour rejoindre celle de Romans.

L'histoire glaciaire de la Basse-Isère, où les terrasses et moraines sont très nombreuses, est plus complexe que celle de la Bièvre-Valloire. A des stades de recul du glacier correspondent, dans la première de ces vallées, deux terrasses interstadias, celle de Saint-Sauveur et celle d'Iseron qui, elles aussi, se raccordent à la terrasse de Romans. Enfin, une avancée glaciaire plus récente (« Stade de Rovon ») a produit un encaissement de la langue glaciaire et la terrasse qui lui correspond (terrasse de Valence) ne domine que de très peu le Rhône actuel.

Il est à noter que la cuvette terminale de Grenoble-Moirans-Rovon, dominée à l'ouest par le seuil de Rives, se révèle comme un bassin de « surcreusement » de la glaciation wurmienne. Sur les bords de ce bassin, des replats fluvio-glaciaires témoignent des étapes de retrait ayant précédé une

importante régression postwurmienne (régression dite de Laufen), suivie elle-même d'une nouvelle avancée (récur-rence néowurmienne). Cette dernière n'a pas dépassé Grenoble vers l'aval.

En dehors du Dauphiné, la Savoie et le Bugey portent les traces des mêmes oscillations glaciaires.

Dans son étude consacrée au défilé de Fort-L'Ecluse, M. Kilian a émis quelques considérations générales sur la période glaciaire de la région rhodanienne qu'il nous semble intéressant de faire connaître.

Des moraines dites « *externes* » sont répandues sur les plaines de la Bresse et des environs de Lyon. Elles appartiennent à la glaciation rissienne et à ce cycle d'érosion correspond, près de Bellegarde, la rupture de pente supérieure du profil transversal de la gorge du Fort-de l'Ecluse.

D'autres moraines dites « *internes* » forment des circonvallations (« *vallums* ») près de Lagnieu, Saint-Quentin, etc., et, vers l'aval, passent aux alluvions dites des Basses-Terrasses lyonnaises.

En arrière de ces moraines existent, — formant une série plus interne, — celles de Brens-Belley-Virieu-le-Grand, puis, plus en arrière encore, celles de Massigneu-de-Rives, qui correspondent à une individualisation du glacier de l'Isère (Chambéry-lac du Bourget).

Survint ensuite l'importante régression que MM. Penck et Bruckner ont appelé « Régression de Laufen » ; elle correspond près de Bellegarde à un creusement de la gorge du Rhône avec installation d'un lac temporaire. Postérieurement se produisit la nouvelle avancée que M. Kilian a appelé « *récur-rence néowurmienne* ». Dans les Alpes françaises, elle se caractérise par une importante réduction des glaciers, qui n'occupent plus que la partie basse des cuvettes « *sur-creusées* ».

En terminant, notre savant confrère fait remarquer que cette individualisation des glaciers, désormais cantonnés dans les vallées actuelles, est un des phénomènes les plus remarquables des appareils glaciaires pendant les temps quaternaires. Quant aux glaciers locaux du Jura, des Bauges, de la Chartreuse et du Vercors, ils semblent contemporains de la dernière récur-rence. Ils mériteraient des études détaillées faites par les mêmes méthodes que celles que nous venons d'exposer, qui encore peu utilisées par les géologues, donneront la clef d'importants problèmes, lorsqu'elles seront régulièrement appliquées.

Joseph RÉVIL.

II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

Ouvrages généraux. — Le fascicule VIII du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* (Paris-Letouzey) contient des notes historiques sur les personnages suivants : *Allamand*, de Saint-Jeoire, évêque de Genève (1342-1366) ; *Allardet*, précepteur d'Emmanuel-Philibert et doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry ; *Allarmet* Jean, plus connu sous le nom de Cardinal de Brogny ; *Allemand* Laurent, évêque de Grenoble (1476) ; *Alluzo*, archevêque de Tarentaise en 885.

— Dans son bulletin régional, la *Revue d'histoire de l'Eglise de France* donne une récénsion des travaux se rattachant à l'histoire religieuse publiés dans les Mémoires des Sociétés savantes des deux Savoies.

Moyen-âge. — Dans le *Bollettino storico-bibliografico subalpino* (anno xvii, n° I-II. Torino, 1912), p. 57, M. BORI commente un inventaire du xiv^e siècle, dressé à Chambéry par Pierre Magnin, secrétaire ducal, et conservé aux Archives d'Etat de Turin. Il s'agit du mobilier et de la bibliothèque d'Amédée Mâle, *Amedei Masculi*, juge ducal en Maurienne et en Tarentaise, décédé *ab intestat*. L'auteur joint au relevé fort curieux des détails de l'inventaire un excellent glossaire du latin juridique alors en usage à Chambéry.

— Dans la même Revue, p. 114-131, M. COGNASSO publie quatre documents se rapportant à la politique extérieure d'Amédée VIII : 1° une lettre d'Amédée VIII (1397) à Bajazet traitant de la libération du prince Humbert, bâtard de Savoie, et de 70 seigneurs faits prisonniers à Nicopolis ; 2° lettre datée de Chambéry, 8 sept. 1399, convoquant, sur l'instigation de la France, une assemblée de prélats et de seigneurs pour étudier la grave question du schisme ; 3° notification à Amédée VIII de la mort de Galeas Visconti, 1402 ; 4° lettre du 5 juil. 1417, par laquelle l'empereur Sigismond charge Amédée VIII d'exécuter la sentence rendue contre l'archevêque d'Embrun.

— Dans ses *Notes sur les nobles de Gerbais de Sonnaz, de Loys, de Grailly, du Flon* (Mémoires Académie Chablaisienne, tome XXV, p. 259-304), Mgr PICCARD s'efforce de prouver, à l'aide de divers documents du xiv^e siècle, l'identité de la famille actuelle de Sonnaz avec celle des anciens sires de Gerbais.

Histoire moderne. — Le même auteur reproduit dans la même Revue, p. vii-xii, quelques extraits d'un manuscrit inédit contenant les délibérations de la Sainte Maison de Thonon pour les années 1609-1611.

— M. LOWE — qui habite Saint-Alban, en Angleterre, près de l'antique abbaye bénédictine dédiée au premier martyr de l'Angleterre — a fait une longue enquête pour trouver des traces du culte de Saint-Alban. C'est le fruit de ses recherches qu'il vient

de publier sous le titre : *The cult of S. Alban Abroad* (Le culte de S^t Alban à l'étranger), 11 pages. Une grande partie des indications recueillies par l'auteur concernent la Savoie. Mais le Saint Alban honoré en Savoie est-il, et est-il toujours le martyr anglais ? Ce problème est difficile à résoudre, étant donnée la pénurie de documents anciens.

— Même après le magistral ouvrage de M. Bruchet sur les affranchissements en Savoie, il reste encore beaucoup à glaner dans le fouillis de documents occasionnés par cette grande réforme fiscale et économique. C'est ce que prouve M. DUBOULOZ dans son *Essai sur les affranchissements de 1771*, 2^e partie (Mémoires Académie Chablaisienne, tome XXV, p. 1-257). Dans cette étude, un peu touffue, mais très consciencieuse, l'auteur nous fait assister au mécanisme même de la réforme, en suivant pas à pas la procédure suivie alors à Thonon pour fixer les bases de l'affranchissement et pour en répartir les charges. On y trouve incidemment des renseignements précis sur les biens du marquis de Bellegarde, sur les droits féodaux, sur l'évaluation des mesures et la manière de les transcrire.

— Sous le titre : *Les Savoyards devant le tribunal criminel révolutionnaire de Paris* (Revue Savoisiennne, 3^e trim. 1912), M. MIQUET nous fait connaître, d'après le *Moniteur*, le nom et l'âge des accusés, les chefs d'accusation et les sanctions portées contre eux.

— M. l'abbé MOUTHON (*Mém. de l'Académie Salésienne*, tome XXXV, Annecy, 1912, p. 110-210) fait le récit des faits principaux se rapportant à la *Révolution dans la vallée de Boège*, avec leur cortège ordinaire de divisions, de spoliations et de violences, mais aussi avec la résistance tenace des populations. Dans une assemblée primaire du 7 sept. 1795, les électeurs du canton de Viuz-en-Sallaz, district de Cluses, protestent unanimement et énergiquement soit contre la contrainte qui a précédé le vote de 1792 pour l'annexion, soit contre l'attitude hypocrite de la Convention qui avait promis de laisser à chacun la liberté religieuse. L'auteur publie le texte de cet intéressant document.

— M. Philibert FALCOZ, dans une brochure intitulée : *La Révolution de 1848 à Chambéry* (in-8, 16 p., librairie Dardel), nous raconte l'épisode curieux et toujours populaire à Chambéry de l'invasion et de la répression des Voraces. Mais cet incident ne peut se confondre avec la révolution de 1848 elle-même.

Monographies. — M. le comte de SEYSSEL, membre effectif de l'Académie de Savoie, a publié dans *Le Bugey* deux intéressantes brochures, très agréables à lire, tout en étant solidement documentées. L'une est une biographie précise et impartiale de J.-B. Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, puis métropolitain de Paris (1733-1807) [tirage à part 38 p. in-8. Belley, Chaduc, 1911] ; l'autre est une monographie de la capitale du Bugey, *Le Belley de nos pères* (tirage à part in-8^o, 72 p. avec illustrations). Dans cette conférence faite dans la salle des fêtes de Belley, le président et fondateur de la société *Le Bugey* se plaît

à faire revivre, avec une sympathie éloquente, l'histoire du passé de cette ville, en notant les souvenirs, les coutumes, les institutions et les monuments qui lui donnent sa physionomie particulière.

— Nous trouvons dans les *Mémoires de l'Académie de Val d'Isère* (Moûtiers, 1912, nouvelle série, 1^{er} vol. 3^e livr., p. 477-579) la fin de l'excellente monographie paroissiale de Villaroger, par M. l'abbé *Emprin*, dont nous avons déjà signalé l'importance (*Savoie Littér.* 1909, p. 267).

— Dans la même Revue, p. 580-611, M. l'abbé GARIN édite et annoté une *histoire du Collège d'Albertville*, œuvre posthume de M. le chanoine Alliaudi. Fondé en 1806 à Conflans, sur la seule initiative du clergé, devenu Collège royal en 1815, transféré à Albertville en 1839, ce collège rendit d'incontestables services à la jeunesse de la vallée d'Albertville. Les renseignements donnés par M. Alliaudi se rapportent surtout à l'organisation matérielle et au personnel enseignant, trop peu aux études.

— *Les Mém. et Doc. de l'Académie Salésienne* (tome XXXV. Annecy, 1912) contiennent trois monographies intéressantes à divers titres : 1^o p. 1-56, *La paroisse de Bons* (canton de Douvaine), par le chanoine GONTHIER : chronique historique, documentée, du XIII^e siècle jusqu'à nos jours, avec liste des curés et des recteurs de chapelles ;

2^o P. 60-105, *Le Catéchisme dans l'ancien Diocèse de Genève et le diocèse d'Annecy*, du XVII^e siècle à nos jours, par M. le chanoine SERVETTAZ : histoire érudite non seulement des manuels de catéchisme — depuis celui de Bellarmin, choisi par Saint François de Sales, jusqu'au catéchisme de Mgr Isoard (1887) — mais de l'enseignement catéchétique et des ordonnances épiscopales. A la fin, l'auteur émet un vœu en faveur de l'unification des catéchismes français ;

3^o P. 215-256, M. le chanoine REBORD fait l'historique des *œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance* dans le diocèse d'Annecy. Aux détails précis et intéressants sur l'organisation de ces œuvres, l'auteur joint des listes aussi complètes que possible des Missionnaires et des Religieuses, originaires du diocèse, qui ont été ou sont employés dans les missions, surtout dans les Indes. C'est une belle page de l'histoire de l'apostolat catholique.

J. BURLET.

Le Gérant : J. GUÉLARD.